



La FSCI salue la résolution du PS contre l'antisémitisme

Montag, 27. Mai 2019

Le PS suisse a clairement pris position contre l'antisémitisme. Le Comité directeur du parti a adopté à ce sujet une résolution dans laquelle sont énoncées des mesures précises. Le PS est déterminé à combattre activement et par des mesures appropriées l'antisémitisme, que ce soit dans l'espace public, au Parlement et à l'intérieur comme à l'extérieur. La Fédération suisse des communautés israélites FSCI salue la netteté de la position prise par le PS.



Le Comité directeur du PS Suisse a adopté le 24 mai 2019 une résolution dans laquelle la lutte contre toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie est qualifiée de pilier central du parti. Le PS exprime dans son document l'inquiétude que lui inspirent dans plusieurs pays européens, dont la Suisse, la montée des attitudes et des incidents antisémites. Il déplore en particulier le nombre constant d'incidents antisémites recensés en Suisse ainsi que l'augmentation des discours de haine antisémites véhiculés par Internet et les médias sociaux. La résolution insiste sur le danger que l'antisémitisme représente pour les fondements de la société et ses valeurs.

Reconnaissance de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA

Le Comité directeur du PS Suisse annonce contre l'antisémitisme un engagement de grande ampleur dans le débat public ainsi qu'au niveau du Parlement. Il déclare explicitement qu'il ne tolérera pas l'antisémitisme, que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur du parti, et qu'il prendra pour le combattre activement les mesures appropriées. Sa référence en la matière sera la définition de l'International Holocaust Remembrance Alliance IHRA, déjà adoptée par d'autres pays et organisations d'Europe et que devraient reconnaître à leur tour la Confédération et le Parlement. Se positionnant également sur le couple antisémitisme et État d'Israël, le PS plaide pour une différenciation plus nette : si la critique doit être admise, dit-il, le droit à l'existence d'Israël, en revanche, est intangible, de même que sont inacceptables les amalgames et les doubles standards.

Pour un allègement financier des minorités en danger



Dans son catalogue d'exigences, le PS se déclare favorable à un allègement de la charge financière que leurs mesures de sécurité constituent pour les minorités en danger. Il fait référence en l'occurrence à l' « Ordonnance sur les mesures visant à garantir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier » proposée par le Conseil fédéral. Il exige en outre que soit mis en place un monitoring systématique et à long terme du racisme, de l'antisémitisme, de l'anti- islamisme et autres phénomènes de ce type ainsi qu'un recours plus facile à la procédure de poursuite pénale en cas de crimes de haine et de sexisme sur Internet. Le PS s'affirme également hostile à l'usage de symboles extrémistes tels que la croix gammée ou le salut hitlérien, dont il demande l'interdiction.

La FSCI salue la netteté de la prise de position du PS

La FSCI salue la netteté de la prise de position du PS Suisse et se félicite tout particulièrement de l'ampleur et de la spécificité de sa résolution, dont elle estime exemplaires des points tels que la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme donnée par l'IHRA. Elle juge particulièrement important le soutien que le PS apporte à la voie que la Confédération a choisie pour soulager financièrement les minorités menacées et espère qu'il appellera à un engagement plus ferme des cantons et que d'autres partis, suivant son exemple, adopteront des résolutions similaires.

[Vers la résolution](#)